



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Hopital thermal d'Amelie-les-Bains

Question écrite n° 1111

Texte de la question

M. Dominique Baudis appelle l'attention de M. le ministre d'Etat, ministre de la defense, sur la fermeture de l'hopital thermal des armees « Victor de Castellane », a Amelie-les-Bains. Cet etablissement, ouvert aux anciens combattants, resistants, deportes et victimes de la guerre, offre des traitements specialises et appropries aux besoins des interessees. Compte tenu de la decision de fermeture en 1993, les personnes concernees dont l'etat de sante necessite des soins specifiques expriment leurs inquietudes. Il lui demande donc de bien vouloir faire connaitre les mesures qu'il envisage de prendre pour repondre aux besoins des interessees.

Texte de la réponse

Afin de concentrer les moyens du service de sante des armees vers les hopitaux de court sejour, de developper des techniques de pointe et d'ameliorer encore la qualite des prestations sanitaires dont beneficie directement le soutien des forces, le service de sante des armees a engage depuis plusieurs annees une reorganisation et une restructuration progressives des etablissements thermaux des armees. C'est dans ce cadre que l'hopital thermal de Vichy a ete transforme en centre thermal des armees comprenant une structure en personnels, et materiels qui permettra d'accueillir les curistes, d'effectuer les visites medicales et d'assurer le conventionnement avec la station thermale et l'hotellerie. L'hopital thermal de Bourbonne-les-Bains a ete transforme en liaison avec le ministere des anciens combattants et victimes de guerre en centre thermal des armees agree. Cette structure permet d'offrir des prestations de qualite avec une prise en charge a cent pour cent des soins. Les huit centres thermaux militaires ont egalement ete transformes en centres thermaux des armees agrees. Enfin, l'hopital thermal des armees de Lamalou-les-Bains sera transforme en centre hospitalier des armees et specialise dans la reeducation et la readaptation fonctionnelle. L'hopital thermal des armees Castellane d'Amelie-les-Bains etait le dernier etablissement militaire dont l'activite etait consacre exclusivement au thermalisme. Des sa prise de fonction, le ministre de la defense s'est preoccupe de ce dossier et en particulier de savoir si les droits des curistes seraient maintenus. Il s'est notamment assure que les curistes militaires pourraient continuer a benefier de la meme qualite de soins grace a un mecanisme de conventionnement avec les thermes civils et les hotels. Afin d'attenuer les effets de la reorganisation de cet etablissement et d'assurer la continuite des prestations offertes aux curistes, il est enfin envisage d'y creer pour une periode incluant la saison thermale 1994 une structure transitoire qui sera chargee d'accueillir les curistes, de les orienter et de les aider dans leurs demarches administratives en assurant en particulier les relations avec l'hotellerie locale.

Données clés

Auteur : [M. Baudis Dominique](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1111

Rubrique : Armee

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 mai 1993, page 1377

Réponse publiée le : 12 juillet 1993, page 2007